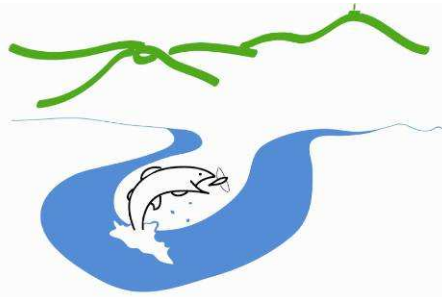


COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA CLE DU 20 SEPTEMBRE 2011 A 15H30 AUX ANCIZES COMPS

Présents : M. Pascal ESTIER (Président de la CLE), Mme Anne-Laure MARCHAND (EDF), M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne), Mme Audrey NADALLE (DDT 63), M. Pierre SAUVAT (CG 63), M. Olivier SIMEON (Agence de l'Eau Loire-Bretagne), M. Emmanuel FERRAND (Communauté de Communes Saint-Pourçain-sur-Sioule), Mme Emilie Chardon (bureau d'étude SCE), Mme Line FILLONEAU (bureau d'étude SCE), Mme Nadège Guimard (PNR des Volcans d'Auvergne), M. Henri CARMIE (ONEMA), M. Nicolas BONNEFOUS (CDA 03), M. Christian BAYET (Fédération de Pêche du Puy de Dôme), M. Daniel SAUVESTRE (Maire de Châteauneuf les Bains), M. Alexandre MONTEL (SMAD des Combrailles), Mme Cécile FOURMARIER-MOLAS (Animatrice du SAGE Sioule), M. Thibaud WYON (Animateur du contrat territorial),

Excusés : M. Claude BUFFARD (Mairie de Chouvigny), M. Jean Claude MAGOT (Vice-Président du SAGE Sioule), Mme Nicole ROUAIRE (Conseil Régional), M. Nicolas VENTRE (DDT 03), M. Rodolphe RIDEAU (Conseil Général de l'Allier), M. François BLANCHON (SMAD des Combrailles), Mme Agnès MOLLON (PNR des Volcans)



ORDRE DU JOUR :

- 1) Pré-localisation des zones humides du SAGE Sioule
- 2) Présentation de la méthodologie pour la rédaction des fiches PAGD et du règlement.
- 3) Questions diverses

M. ESTIER remercie les personnes présentes et propose de commencer par un point sur l'avancement de la pré-localisation des zones humides

1) Pré-localisation des zones humides du SAGE Sioule (présentation ci-jointe)

M. SAUVESTRE demande si les communes qui ont d'ores et déjà un POS/PLU doivent intégrer les zones humides.

Mme FOURMARIER-MOLAS précise que oui dans un délai de 3 ans après l'approbation du SAGE. Pour cela, elle travaille avec M. MONTEL sur un cahier des charges permettant au bureau d'étude réalisant les documents d'urbanismes d'intégrer rapidement et facilement le pré-inventaire qui vient d'être présenté.

M. ESTIER indique que sur les Ancizes, l'intégration du pré-inventaire lors de la réalisation du PLU n'a pas posé de problème particulier car il se retrouvait déjà en zone N. Toutefois, la commune n'étant pas très riche en zones humides il pense que l'intégration sera plus difficile sur des communes possédant des surfaces plus conséquentes.

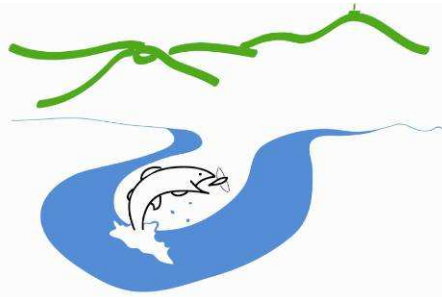
M. CHEGRANI propose d'extraire de la pré-localisation les parcelles qui sont drainées afin que cela serve de base de données pour d'éventuelles mesures compensatoires.

Mme FOURMARIER-MOLAS indique qu'effectivement cela est possible mais elle rappelle également que ce n'est qu'un pré-inventaire réalisé par photo-interprétation.

M. BONNEFOUS précise qu'à l'échelle de l'ortho-photos le type de drains ne peut être identifié et qu'il faut donc rester prudent.

2) Présentation de la méthodologie pour la rédaction des fiches PAGD et du règlement.

Diapo 4



Mme FOURMARIER-MOLAS précise que le rapport de présentation, l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ainsi que l'évaluation environnementale seront rédigés en interne.

Diapo 7

M. ESTIER demande de quelle façon s'articule la compatibilité entre le SAGE/SCOT/PLU.

Mme CHARDON précise que lorsque qu'un SCOT existe il a 3 ans pour se mettre en compatibilité et les PLU ont ensuite 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SCOT.

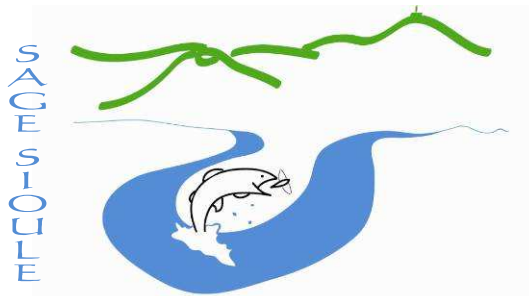
Diapo 12

Concernant le tableau de bord du SAGE, Mme FOURMARIER-MOLAS confirme que seuls les indicateurs les plus pertinents seront retenus comme par exemple les indicateurs d'atteinte du bon état des masses d'eau. Elle précise également qu'elle travaille à l'intégration d'indicateurs communs au tableau de bord du SDAGE et du SAGE afin d'évaluer très rapidement leur compatibilité.

Diapo 14

Mme FOURMARIER-MOLAS propose au bureau de la CLE la liste des personnes souhaitant s'inscrire aux différents comités de rédaction.

| Milieu | Quantité et inondation | Qualité | Gouvernance |
|---|--|--|--|
| Olivier SIMEON (AELB) | Olivier SIMEON (AELB) | Olivier SIMEON (AELB) | Jean Obstancias/Audrey Nadalle (MISEN) |
| Jean Obstancias/Audrey Nadalle (MISEN) | Jean Obstancias/Audrey Nadalle (MISEN) | Jean Obstancias/Audrey Nadalle (MISEN) | Rodolphe RIDEAU (CG 03) |
| Rodolphe RIDEAU (CG 03) | Mickaël LELIEVRE (fédération de pêche 03) | Mickaël LELIEVRE (fédération de pêche 03) | M. Jean CLAUDE MAGOT (SMAT) |
| M. Jean CLAUDE MAGOT (SMAT) | Nadège GUIMARD (PNRVA) | Nadège GUIMARD (PNRVA) | Jean Louis Laurent (CDA 03) |
| Mickaël LELIEVRE (fédération de pêche 03) | Julien MARTENS (CDA 03) | Arnaud MULLIE (CDA 63) | Charles SCHIETTEKATTE (CDA 63) |
| Nadège GUIMARD (PNRVA) | Mme Anne Laure Marchand (EDF) | Emmanuel Ferrand (CDA 03) | M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne) |
| M. FERRY (SAEM) | M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne) | Mme Anne Laure Marchand (EDF) | M. Thibaud Wyon (SMAT du Bassin de Sioule) |
| Arnaud MULLIE (CDA 63) | M. Henri CARMIE (ONEMA) | M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne) | M. Pierre SAUVAT (CG63) |
| Nicolas Bonnefous (CDA 03) | M. Thibaud Wyon (SMAT du Bassin de Sioule) | M. Henri CARMIE (ONEMA) | Mme Agnès ANDRE (CR) |
| Mme Anne Laure Marchand (EDF) | M. François DESMOLLES (Fédération de Pêche 63) | M. Thibaud Wyon (SMAT du Bassin de Sioule) | |



| | | | |
|--|-------------------------|--|--|
| M. Patrick CHEGRANI (DREAL Auvergne) | M. Pierre SAUVAT (CG63) | M. François DESMOLLES (Fédération de Pêche 63) | |
| M. François DESMOLLES (Fédération de Pêche 63) | | M. Pierre SAUVAT (CG63) | |
| M. Pierre SAUVAT (CG63) | | | |
| M. Henri CARMIE (ONEMA) | | | |
| M. Thibaud Wyon (SMAT du Bassin de Sioule) | | | |

Le bureau de la CLE valide la composition des comités de rédaction.

Diapo 21 :

Mme FOURMARIER-MOLAS précise qu'une réunion de l'ensemble des commissions thématiques est prévue le 20 octobre.

Concernant les comités de rédaction celui sur la thématique milieu aura lieu le 12 octobre à 9h00, celui sur la quantité/inondation à 14h00, celui sur la qualité le 13 octobre à 9h00 et celui sur la gouvernance à 14h00.

Aucune remarque supplémentaire n'étant soulevée, la séance est levée à 18h00.